



Décision n° 116/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle continue « Développer la confiance en soi pour être acteur de son avenir » avec le centre de formation ECOACHYOU de Cercoux pour :

- Monsieur BASSE Yanis,
- Madame DAVO-VISSAULT Christine,
- Madame SOULIGNAC Émilie,
- Madame ROUSSEAU Camille,
- Monsieur PETIT Eden,
- Monsieur COULIBALY Oumar,
- Madame CAMPESATO Stéphanie,
- Madame MOREAU Pascale,
- Monsieur BLANCHARD Sébastien,
- Monsieur GILLARDEAU Dimitri,

les 17, 18, 24 et 25 février ainsi que le 6 mars 2025 pour un montant TTC de 3 500,00 €.

Fait à Jonzac,

Le **27 FEV. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON